

RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 15 septembre 2020 à 19h30
à la salle du conseil municipal
=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P. (arrive à 20h), BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents-excuses : M. JOLY A. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. PORRIN M.

Secrétaire de séance : M. GOYON Nicolas

Date de convocation : Mardi 8 septembre 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique selon les directives en vigueur, le mardi 7 juillet 2020, approuve par signature le compte-rendu initial ainsi que le compte-rendu modifié de la dernière séance suite à une erreur de rédaction modifiée comme suit : « ***après délibération, le conseil municipal décide de régler la somme de 985 euros pour 2021 mais de ne pas reconduire la convention pour le moment*** » et délibère sur les points suivants :

Remplacement de la chaudière : choix de l'entreprise (ce point a été abordé en 3ème position, à 20h à l'arrivée de M. BORGET)

Monsieur le Maire expose au conseil différents devis concernant le remplacement de la chaudière de la mairie. Après étude et comparatif de ces devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise TISSERAND pour un montant de 29 125,20 € € TTC et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Demande de subventions pour la chaudière : DETR + Région (point abordé en l'absence de J-P BORGET)

Le dossier de subvention de la DETR et la Région, pour remplacement de la chaudière nécessite une délibération au conseil municipal. Cette délibération a dû être établie en avance pour le dossier en ligne pour la DETR. Le conseil municipal approuve cette délibération sur le total HT, fourchette la plus haute des devis, soit 42 350 euros.

Four communal : Validation pour finition des travaux cheminée (point abordé en l'absence de J-P BORGET)

Le devis présenté de SANIDEAL pour un montant de 720 € TTC pour finir l'abergement de la cheminée a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil demande au préalable de remettre en conformité la pose de la cheminée avec des angles à 45° tels que présentés sur le devis y afférent.

Renouvellement du parc photocopieur : choix de l'entreprise

Le contrat concernant le photocopieur arrive à son terme en septembre 2020. Deux devis ont été établis pour renouvellement de ce dernier. Le conseil municipal n'a pas pris de décision ferme et décide de demander au prestataire actuel de s'aligner sur les prix du concurrent s'il souhaite garder sa prestation en Mairie.

Délégations du Maire en matière de Marchés publics

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières, notamment en marchés publics, objet de ce point. Le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité un montant maximal de marchés publics de 5 000 € (cinq mille euros).

Délégation de signature à la secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que le titre initial du point à l'ordre du jour était « délégation de fonction » alors qu'il s'agit d'une délégation de signature. Il est demandé au conseil municipal de choisir de déléguer la signature du Maire en son absence, à la secrétaire de mairie. Un arrêté sera établi en ce sens. La liste des délégations concerne :

- Signature des avis recommandés,
- La totalité des fonctions en tant qu'officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil,
- Les certificats divers (de résidence, de domicile, de vie, de vie maritale,...)
- Les bordereaux d'envoi (compléments d'informations, convocations, transmission de dossiers, etc.),
- Les attestations de recensement au titre du service national et toutes les autres attestations relatives à la situation des administrés,

- Légalisation des signatures,
- Autorisations délivrées à chaque étape des opérations funéraires : inhumation, crémation, exhumation, contrat cimetière, etc.,
- Réponses aux enquêtes diverses sur l'emploi et les effectifs de la collectivité,
- Déclarations des charges sociales.

Cette liste a été approuvée à l'unanimité

Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire informe que la CA3B demande une délibération pour désigner les membres titulaire et suppléant de la CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées).

Titulaire : C. PASSAQUET

Suppléant : C. AMOUROUX

Décision à l'unanimité

Autorisation et redevance occupation du domaine public pour une pizzeria ambulante

Monsieur Martial CAILLET, la Pizz'aux étoiles, par le biais d'un e-mail, demande un emplacement pour s'installer un soir par semaine sur la commune de Ramasse afin de vendre ses pizzas à emporter. Cette décision a été adoptée à l'unanimité moyennant une redevance de 5 euros par soir, électricité incluse. Le choix du soir est à la charge du vendeur à l'exception du vendredi.

Demande d'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de danses et gymnastique

Madame Annelise DUBOIS, demande, au nom de l'association « Corps en mouvement », à la commune de Ramasse d'utiliser la salle polyvalente pour des activités de danse et de gym. L'utilisation de la salle a été accordée à l'unanimité moyennant une participation de 25 euros par mois. Une convention sera établie entre les deux parties.

Compte-rendu des commissions

Jean-Pierre BORGET s'est rendu à l'assemblée générale du SIEA du vendredi 24 juillet. Elle a porté sur l'élection de 12 vice-présidents et des 30 membres du bureau ainsi que sur leurs indemnités.

Des études concernant le tracé du déploiement de la fibre optique sont en cours. Elles seront présentées à la mairie avant validation.

Informations diverses :

- Des travaux de réfection de la voirie auront lieu route du Viaduc, route du Carron, chemin du Charreton et chemin du Villys.
- L'Ecole d'application de sécurité civile VALABRE va organiser un stage « chef de groupe Feux de Forêts » du 28 septembre au 2 octobre de 8h à 18h pour y effectuer des exercices.
- le SDIS est intervenu 11 fois en 2019 à Ramasse (5 en 2018 et 15 en 2017)
- le panneau d'affichage serait à changer, car il est devenu trop petit et vétuste. Le plan au dos sera repensé.
- Un achat de terrain de 30m² pour 90 euros a été signé le 8 septembre au profit de la commune
- L'inauguration du four a été reportée au printemps
- L'agent municipal travaillera dorénavant à l'ex-CPI (gain de place et de sécurité). Les locaux seront aménagés de manière à permettre la continuité des manifestations de la société de chasse.
- Achat d'une auto-laveuse afin de nettoyer la salle polyvalente et les locaux de la mairie. Facile à manoeuvrer, simple et mécanique, son achat s'élève à 3 078,30 € TTC. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis d'achat.
- Un courrier par recommandé avec avis de réception, émis par la préfecture a été reçu cette semaine. Il rejette le recours gracieux demandé par la commune concernant l'arrêté d'autorisation d'exploiter aux carrières Guinnet-Derriaz. Les élus en charge du dossier étudient un projet d'arrêté de transit de poids lourds.

Questions diverses :

- l'AGEK demande l'achat d'une grille d'aération pour le tunnel au village du bas. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat. La grille devra s'adapter à la bouche existante de manière à pouvoir la refermer en cas de remontée d'odeurs.
- Achat de 200 masques supplémentaires pour les élus et employés municipaux.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à huis clos, avec uniquement les membres du conseil municipal.
- Le repas des aînés est annulé pour cette année.
- Une commande de fioul de 1500 litres sera nécessaire pour cet hiver.
- La date de sortie du conseil pour visite du village et station d'épuration aura lieu le 4 octobre à 9h.
- Michel Porrin évoque la problématique de la gestion des clefs de l'église. Une demande sera effectuée auprès de la paroisse pour que le Maire et les adjoints puissent ouvrir l'église en cas de nécessité.

La séance est levée à 00h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 novembre 2020

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,

